

Melun, le 10 juin 2025

Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :  
Marie-Gabrielle MANCEL  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [mouvement.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs  
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes  
relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et  
inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une  
circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE  
(**Pour information**)

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**OBJET :** appel à candidatures à profil après mouvement concernant les postes d'enseignant ou enseignante-ressource difficultés de comportement (ERDC) – Rentrée scolaire 2025/2026.

A l'issue des opérations du mouvement 2025, un poste d'enseignant ou enseignante ressource difficultés de comportement demeure vacant dans les circonscriptions suivantes :

### Postes vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Dammartin-en-Goële (1 poste)  
Tél : 01.60.03.98.72 – courriel : [ce.0771130k@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771130k@ac-creteil.fr)
- Circonscription de l'éducation nationale de Moissy (1 poste)  
Tél : 01.64.13.48.60 – courriel : [ce.0772859p@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772859p@ac-creteil.fr)
- Circonscription de l'éducation nationale de Montereau (1 poste)  
Tél : 01.64.32.05.04 – courriel : [ce.0771138u@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771138u@ac-creteil.fr)
- Circonscription de l'éducation nationale de Nemours (1 poste)  
Tél : 01.77.03.81.45 – courriel : [ce.0771605b@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771605b@ac-creteil.fr)
- Circonscription de l'éducation nationale de Provins (1 poste)  
Tél : 01.64.00.12.00 – courriel : [ce.0771139v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771139v@ac-creteil.fr)

MISSIONS : Se reporter à la fiche métier n°8 (fiche jointe)

## **I. Conditions et modalités de candidatures**

### **• Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante 1<sup>er</sup> degré titulaire d'un CAEI, CAAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI ou directeur ou directrice d'école inscrit (e) sur la liste d'aptitude.

### **• Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier bulletin d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 19 juin 2025.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à l'Inspecteur ou à l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription candidatee **avant le 23 juin 2025.**

### **• Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront reçus en entretien par l'Inspecteur ou l'inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription candidatee.

## **II. Classement des candidatures**

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

## **III. Conditions de nomination**

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif. L'attention des candidats ou candidates est appelée sur le fait qu'ils ou elles ne bénéficieront d'aucune bonification au mouvement 2026 pour les affectations sur ces postes et qu'ils ou elles ne conserveront pas le capital des bonifications acquises au titre des points REP ou de direction.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

**Fiche descriptive de poste à profil  
Fiche métier n°8**

**ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE RESSOURCES "DIFFICULTES DE COMPORTEMENT EN MILIEU SCOLAIRE"  
(ERDC)**

**Profil du poste :**

Ce poste est accessible aux enseignantes ou enseignants spécialisés titulaires d'un CAEI, CAAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI ou directeurs ou directrices d'écoles inscrits sur la liste d'aptitude

Sous la responsabilité directe de l'IEN, l'enseignant ou enseignante ressource « difficultés de comportement en milieu scolaire » contribue à la réalisation des actions prévues pour atteindre les objectifs du projet défini avec l'IEN dans les écoles de la circonscription afin de leur apporter une aide rapide lorsqu'elles sont confrontées à un élève ou une élève présentant un comportement inapproprié ou un trouble du comportement qui perturbe le fonctionnement de la classe ou de l'école.

**Missions :**

- conseil et expertise auprès de l'IEN ;
- soutien et accompagnement des équipes pédagogiques :
  - pour effectuer une analyse de la situation,
  - pour apporter des aides concrètes à l'équipe,
  - pour faciliter la mise en relation des différents acteurs dans le but d'accélérer les démarches de saisine (MDPH, ...);
- conception et mise en œuvre des dispositifs d'aide pour les élèves présentant des difficultés de comportement
- contribution à l'évolution positive des pratiques
- liaison avec les partenaires
- suivi des situations et assurer au niveau de la circonscription une cellule de veille pour les questions relatives aux élèves présentant un trouble du comportement, scolarisés en milieu ordinaire :
  - accueillir toutes les demandes
  - les traiter
  - savoir relayer aux autres partenaires chaque fois que nécessaire.

**Compétences :**

- connaissances des troubles du comportement ;
- capacité à travailler en équipe, d'écoute à synthétiser et à communiquer (enseignants, parents, partenaires) ;
- connaissances du fonctionnement de la MDPH et des instances partenariales (CMP, CMPP, MDS, ASE,...)